

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

---

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2025-05  
RELATIVEMENT AU REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2016-103**

---

**Préambule**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit adopter pour l'ensemble de son territoire un règlement de lotissement conformément à l'article 102 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chap. A-19.1) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement abroge le règlement de lotissement en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le remplacement du règlement de lotissement #2016-103 vise des améliorations au niveau de la clarté, de la structure du règlement et des liens avec les autres règlements d'urbanisme, ainsi que l'ajout de détails facilitant son application;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement est transmis à la MRC Manicouagan afin d'en vérifier la conformité en regard des dispositions du schéma d'aménagement révisé (SADR);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 2025-05 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Valérie Desbiens et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

Que le projet de règlement portant le numéro 2025-05 soit et est adopté, lequel décrète et statue ce qui suit :

**ARTICLE 1 RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2025-05**

---

Le règlement de lotissement 2025-05 disposé en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante, est adopté.

## **ARTICLE 2      ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion donné le :	9 <sup>e</sup> jour de juin 2025
Adoption du premier projet de règlement :	9 <sup>e</sup> jour de juin 2025
Assemblée publique de consultation :	XX <sup>e</sup> jour de XX 2025
Adoption du second projet de règlement :	XX <sup>e</sup> jour de XX 2025
Adoption finale:	XX <sup>e</sup> jour de XX 2025
Certificat de conformité de la MRC :	XX <sup>e</sup> jour de XX 2025
Avis de promulgation :	XX <sup>e</sup> jour de XX 2025

---

Guy Côté, maire

---

Marie-Pier Larouche, directrice générale et greffière-trésorière

**ANNEXE      PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO  
2025-05**

---